



Le PDG d'Air France envisage un référendum pour débloquent la situation sociale

Valérie Collet, « Entreprises », Le Figaro, le 16.12.2015

Si les négociations d'un nouvel accord n'aboutissent pas, les salariés pourraient être consultés.

Le silence d'or, promis par la direction d'Air France et les organisations syndicales pour préserver la sérénité du dialogue social, a été rompu. Il y a une semaine, deux syndicats d'hôtesse et de stewards, le SNPNC et l'Unsa PNC, qui représentent à eux deux 46 % des personnels navigants commerciaux (PNC), ont claqué la porte et dénoncé une « mascarade de dialogue social ». Selon eux, la direction « met une pression accrue sur tous les PNC » en faisant du « chantage à l'emploi ».

Quelques jours plus tôt, en marge des 75 ans de la ligne Paris-Abidjan, le PDG du groupe Air France-KLM, Alexandre de Juniac, assurait pourtant que les négociations se passaient « convenablement ». Le dirigeant, qui s'avoue « optimiste », réfléchit pourtant à un moyen de relancer les discussions en s'appuyant sur « la base ». Selon nos informations, il envisagerait de débloquent la situation en consultant directement les salariés.

Le temps presse. La direction d'Air France a fixé aux « premiers mois de 2016 » la date à laquelle de nouveaux accords d'entreprise doivent être signés avec les pilotes d'une part, avec les hôtesse et stewards d'autre part. Mais la marge de négociation est étroite. La compagnie a annoncé dès fin septembre que pour redevenir compétitive, ses personnels navigants devaient voler une centaine d'heures de plus par an en moyenne.

« Nos résultats sont inférieurs à ceux de nos concurrents »

Alexandre de Juniac, le PDG du groupe Air France-KLM

Faute de convaincre les organisations de travailler plus pour une rémunération équivalente, la direction d'Air France a engagé un plan de réduction de coûts comprenant 2900 suppressions d'emplois, ramené à 1000 après la « crise de la chemise arrachée », à condition que de nouveaux accords soient paraphés début 2016. Mais les discussions piétinent. Les syndicats constatent que le groupe a enregistré de bonnes performances et devrait publier un résultat d'exploitation nettement positif en 2015.

Pas de quoi justifier, selon eux, un coût de rabot supplémentaire sur les coûts et les emplois...

« Nos résultats sont inférieurs à ceux de nos concurrents, martèle Alexandre de Juniac. Nous resterons en deuxième division ou même en troisième si nous nous en tenons là. Je comprends que réclamer aux salariés de nouveaux efforts peut paraître difficile. Mais c'est au contraire la preuve que ce qui a été entrepris a marché et qu'il faut poursuivre cette transformation en profondeur. » Avec ces arguments, la direction d'Air France-KLM espère qu'une consultation des salariés obtiendra une majorité de votes favorables.

Le contre-exemple du BHV

Le référendum est un outil à double tranchant.

Les experts en droit social le savent: « Le référendum est très encadré par le droit du travail et ne peut se substituer à la signature d'un accord d'entreprise lorsqu'il existe des délégués syndicaux », souligne Deborah David, associée au cabinet Jeantet. Certaines entreprises l'utilisent pour renverser le rapport de force lorsque des syndicats s'opposent à une mesure qui pourrait emporter l'adhésion des salariés. Le référendum peut faire basculer le rapport de force en faveur de la direction. « Mais il s'agit d'un outil à manipuler avec précaution. En cas d'échec, les syndicats sortent renforcés et c'est l'impasse », rappelle Deborah David.

C'est ce qui s'est passé au BHV sur le travail le dimanche. Le nouveau DRH d'Air France, Gilles Gateau, y réfléchira à deux fois. □